

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

5 décembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2022 à 19 h 00 au Pavillon de la montagne.



Présents : M. Claude Riverin, maire

M. Michel Blackburn, conseiller poste 1
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
Mme Kim Limoges, conseillère poste 4
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

Absent(s) : M. Eric Larouche, conseiller poste 2

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil. Il salue les citoyens qui assistent à la séance.

201-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le maire, Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour :

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2022 – **résolution**
- 3.2** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 - résolution

4. CORRESPONDANCE

- 4.1** Pétition, citoyens du secteur de l'Anse d'en haut
- 4.2** Lettre de Mme Guylaine Desbiens
- 4.3** Lettre du Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay
- 4.4** Lettre des organisateurs du concert de Noël

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

- 5.1** Mise à jour, liste des comités de la municipalité
- 5.2** Tour de table, comités et dossiers majeurs
- 5.3** Planification stratégique- état de situation
- 5.4** Réfection de la rue de la Descente-des-Femmes, état de situation
- 5.5** Projet eaux usées, désistement partiel dans le dossier d'expropriation no SAI-Q-252775-2012 – résolution
- 5.6** Entente coopération, municipalité Saint-Fulgence, nouvelle ressource

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 6.1** Dépôt de la liste des revenus reçus en novembre 2022
- 6.2** Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de novembre 2022
- 6.3** Sentiers de motoneiges, demande collaboration – résolution
- 6.4** Adoption, calendrier des rencontres du conseil, 2023 – résolution
- 6.5** Horaire des Fêtes 2022-2023 des employés municipaux – dépôt
- 6.6** Portrait des ressources humaines des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay – résolution
- 6.7** Nomination, pro-maire, mois de décembre, janvier et février
- 6.8** Registre des dons et autres avantages, membres du conseil – dépôt
- 6.9** Programme d'aide à la voirie locale, MTQ, reddition de compte sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – résolution
- 6.10** Consommation, eau potable
- 6.11** Demande de prolongation prêt temporaire, Desjardins, règlement d'emprunt 297-2020, projet puits #3 - résolution
- 6.12** Autorisation, Mme Nancy Tremblay – Administratrice sur Accès D – résolution

7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS

- 7.1.** Ratification de paiement, Élio au nom de la Société de développement, 11 491.21, planification stratégique - résolution
- 7.2** Ratification de paiement, Roches et racine, au nom de la Société de développement, projet ski hors piste, 8144.83\$ - résolution
- 7.3** Autorisation de paiement, Asphalte TDP, location chargeur sur roues 2022, 12 676.14\$ - résolution
- 7.4** Autorisation de paiement, 1^{er} versement, Ferme de l'Anse aux foins, déneigement de certains chemins

8. URBANISME

8.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement – dépôt

9. RÈGLEMENTS

10. DIVERS

10.1 Demande de commandite Oolong Media

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. DISPOSITIONS FINALES

12.1 Levée de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

202-2022

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2022

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2022, sans modification et avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

203-2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

Il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, sans modification et avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

4.1 Pétition, citoyens du secteur de l'Anse d'en haut

M. Claude Riverin, maire, procède à la lecture de la pétition de citoyens de l'Anse d'en haut qui réclament notamment que la municipalité déneige la rue de la Montagne, en hiver.

Il mentionne qu'après discussion, le conseil a statué qu'il ne pouvait répondre à la demande des citoyens, le déneigement de ce secteur étant impossible à réaliser pour des questions de sécurité, de coût et de faisabilité. Il déclare

également qu'une attention particulière sera portée vers ce secteur lorsque viendra le temps de planifier les travaux d'été.

4.2 Lettre de Mme Guylaine Desbiens

M. Claude Riverin, maire, procède à la lecture de la lettre de Mme Guylaine Desbiens qui réclame le remboursement de frais relatifs à l'enlèvement d'un arbre tombé dans un sentier.

Il mentionne que le conseil ne donnera pas suite à la demande de Mme Desbiens puisque les citoyens de la municipalité ne peuvent faire réaliser des travaux et refiler la facture à la municipalité. De plus, il mentionne qu'il ne s'agissait pas de travaux urgents.

4.3 Lettre du Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay

M. Claude Riverin, maire, procède à la lecture de la lettre de Mme Sandra Boulianne, secrétaire-générale du Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay concernant le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026.

Il mentionne que le Centre de services scolaires ne prévoit pas effectuer de changements concernant l'école primaire de la municipalité, pendant cette période.

4.4 Courriel de M. Gilles Angers, concert de Noël

M. Claude Riverin, maire, procède à la lecture du courriel de M. Gilles Angers concernant le concert de Noël qui aura lieu à l'église, le 10 décembre.

Il informe que comme il sera à l'extérieur de la région à ce moment, c'est le pro-maire, M. Gilles Tremblay qui représentera le conseil lors de cet événement.

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Mise à jour, liste des comités de la municipalité

M. Claude Riverin, maire, annonce la composition des comités et les responsables des dossiers majeurs pour l'année 2023 :

Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

- Suzan Lecours
- Étienne Voyer

Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord :

- Claude Riverin

Finances et administration :

- Claude Riverin
- Directeur général
- Michel Blackburn

Comité du journal municipal :

- Étienne Voyer
- Directeur général
- Directrice du développement
- Marie-Josée Paradis

Comité mesures d'urgence

- Claude Riverin
- Suzan Lecours
- Directeur général

Comité accès à l'information et protection des renseignements personnels

- Gilles Tremblay
- Directeur général

DOSSIERS MAJEURS

Bibliothèque et aînés :

- Suzan Lecours

Routes et chemins :

- Gilles Tremblay
- Eric Larouche

Communautaire, famille, social, sports et loisirs :

- Kim Limoges
- Étienne Voyer

Infrastructures (incluant le quai et l'assainissement des eaux) :

- Eric Larouche
- Directeur général
- Directrice du développement
- Claude Riverin
- Michel Blackburn

Internet haute vitesse :

- Gilles Tremblay

Il demande que la liste des comités soit publiée sur le site Internet de la municipalité.

5.2 Tour de table, comités et dossiers majeurs.

Mme Suzan Lecours informe la population que la bibliothèque conserve son mode de fonctionnement, c'est-à-dire que les visites se font sur demande.

Mme Lecours souligne qu'un bingo-dindes et un souper du temps des Fêtes organisés par le Club de l'Amitié auront lieu sous peu.

Pour sa part, M. Gilles Tremblay annonce que des travaux sont débutés pour mettre en place un protocole de déneigement. Les employés responsables ont été rencontrés et les enjeux liés aux opérations de déneigement ont été identifiés. Les citoyens pourront éventuellement avoir accès au protocole et ainsi connaître les façons de faire de la municipalité.

Mme Kim Limoges mentionne que le dossier de la mise à jour de la politique familiale est à l'étape de la consultation. Des discussions ont eu lieu afin de connaître l'opinion des jeunes de la municipalité. Un sondage est présentement en préparation.

Mme Limoges profite de l'occasion pour mentionner que le service de garde est présentement à la recherche d'une éducatrice.

5.3 Planification stratégique, état de situation

M. Claude Riverin, maire, rappelle qu'une quarantaine de personnes ont pris part à une importante séance de consultation, en novembre. Il souligne la qualité des discussions et l'approche constructive des participants.

Pour la suite des choses, il déclare que la compagnie Ellio dégagera les priorités et les grandes orientations stratégiques et que la population sera de nouveau consultée avant l'approbation finale de la planification stratégique.

5.4 Réfection de la rue de la Descente-des-Femmes, état de situation

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dresse un bilan des démarches réalisées afin de permettre la réparation de la section la plus endommagée de la rue de la Descente-des-Femmes.

Il annonce qu'une nouvelle demande de financement a été déposée au ministère des Transports. Cette demande a été jugée recevable, mais elle a été refusée. Le ministère estime que les enjeux de sécurité ne sont pas assez importants pour que le projet soit retenu.

En complément, le maire Claude Riverin annonce qu'il effectuera des démarches auprès des autorités afin qu'on puisse finalement réparer la rue.

204-2022

5.5 Projet eaux usées, désistement partiel dans le dossier d'expropriation no SAI-Q-252775-2012

M. le maire, Claude Riverin, dresse un bilan des avancées des dernières semaines dans le dossier du traitement des eaux usées. Il rappelle les discussions avec le MAMH, l'entente intervenue avec WSP et les pourparlers pour pouvoir procéder à l'acquisition du terrain ciblé pour la réalisation du projet.

CONSIDÉRANT la résolution no 251-2020 du 7 décembre 2020 autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain d'une superficie de 101 982,6 mètres carrés correspondant au lot 6 088 567 du cadastre du Québec aux fins de l'implantation d'un système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'avis d'expropriation dûment signifié au propriétaire du lot et publié le 15 décembre 2020 sous le numéro 25 936 571 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT la séance de conciliation s'étant tenue entre les parties le 9 juin 2022 et les échanges de règlement hors cour qui ont suivis et qui n'ont pas été concluant jusqu'à présent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en vue de réduire les coûts reliés à l'acquisition du terrain et les dommages éventuels à l'exproprié, a revu à la baisse la superficie à acquérir;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de demander au Tribunal administratif du Québec qu'il accorde un désistement partiel de l'expropriation sur la partie connue comme étant le « Camping », étant entendu que la Municipalité continue les procédures d'expropriation sur le reste de la propriété, y compris le chemin, dont la superficie reste à préciser dans une description technique et un plan réalisé par un arpenteur-géomètre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité mandate le cabinet Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. afin de présenter une requête en désistement partiel d'expropriation pour le lot 6 088 567 dans le dossier du TAQ no SAI-Q-252775-2012;

QUE les procédures d'expropriation soient par conséquent poursuivies sur une partie du lot 6 088 567 dont la superficie reste à déterminer;

QUE la Municipalité mandate à cette fin la firme Tremblay Laliberté pour établir la description technique et le plan nécessaires à la poursuite du dossier d'expropriation sur une partie seulement du lot 6 088 567;

QUE la Municipalité autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

5.6 Entente coopération, municipalité Saint-Fulgence, nouvelle ressource

Le maire, Mé Claude Riverin, informe la population que la mutualisation des services administratifs des municipalités de Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord a permis l'embauche d'une technicienne en comptabilité.

Il annonce que Mme Nancy Tremblay occupe maintenant cette fonction.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en septembre 2022

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des revenus reçus en novembre 2022.

6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois d'août 2022

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés pour le mois de novembre 2022.

205-2022

6.3 Sentiers de motoneiges, demande collaboration

CONSIDÉRANT la décision de certains citoyens de ne plus autoriser que le sentier de calibre international pour motoneigistes passe sur leur terrain ;

CONSIDÉRANT l'obligation de réaliser des travaux pour permettre la mise en place d'une nouvelle partie du sentier de motoneiges pour permettre aux motoneigistes de se rendre jusqu'à Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT que le Club de motoneiges Caribou-conscrits inc sollicite la participation financière de la municipalité pour la mise en place du nouveau tracé ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay assume 90 % du projet et que la municipalité de Saint-Fulgence contribue également :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Michel Blackburn, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 1 100\$ au Club de motoneiges Caribou-conscrit inc pour la mise en place d'un nouveau tracé pour le sentier de calibre international, soit 5% de la facture.

206-2022

6.4 Adoption, calendrier des rencontres du conseil, 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec [ou 319 de la Loi sur les cités et villes] prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023.

Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19 h, au Pavillon de la Montagne:

- 9 janvier 2023
- 6 février 2023
- 6 mars 2023
- 3 avril 2023
- 1^{er} mai 2023
- 5 juin 2023
- 3 juillet 2023
- 7 août 2023

- 11 septembre 2023

- 2 octobre 2023

- 6 novembre 2023

- 4 décembre 2023

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

207-2022

6.5 Horaire des Fêtes 2022-2023 des employés municipaux

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'horaire des Fêtes des employés municipaux pour l'année 2022-2023. Il explique que cette année, certains congés fériés sont prévus les samedis et les dimanches. Ces congés seront donc reportés en semaine, entre Noël et le jour de l'An.

CONSIDÉRANT la situation particulière vécue à la municipalité sur le plan administratif au cours de l'année 2022 et la charge de travail des employés municipaux;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil désire accorder une journée de congé supplémentaire à ses employés pendant la période des Fête :

POUR CES MOTIFS, M. Michel Blackburn, conseiller, propose, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder une journée de congé supplémentaire aux employés de la Municipalité, les 23 décembre 2022.

208-2022

6.6 Portrait des ressources humaines des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes, plus spécifiquement le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Fulgence, Bégin, Larouche, L'Anse-Saint-Jean, Saint-David-de-Falardeau et Ferland-Boileau ont jusqu'ici manifesté leur intérêt à présenter un projet de diagnostic et un portrait des ressources humaines des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de l'aide financière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord s'engage à participer au projet de diagnostic et portrait des ressources humaines des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à assumer une partie des coûts;

Que le conseil autorise le dépôt du projet au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil nomme la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay organisme responsable du projet;

Que la présente résolution soit acheminée à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

209-2022

6.7 Nomination pro-maire pour les mois de décembre, janvier et février

IL EST PROPOSÉ par MME Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer M. Gilles Tremblay à titre de pro-maire pour les mois de décembre 2022, de même que janvier 2023 et février 2023.

6.8 Registre des dons et autres avantages sociaux, membres du conseil

M. Eric Emond mentionne que le directeur général et greffier-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Ce registre contient les déclarations faites par un membre du conseil :

qui a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage :

- qui n'est pas de nature purement privée

ou

- qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique (voir l'alinéa ci-après)

et

- qui **excède la valeur fixée** par le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité (art. 6 al. 4 Loi sur l'éthique). Le Code d'éthique ne peut fixer un montant supérieur à 200\$.

Pour l'année 2022, le directeur général et greffier-trésorier déclare qu'aucune déclaration a été faite par les élus de Sainte-Rose-du-Nord.

210-2022

6.9 Programme d'aide à la voirie locale, MTQ reddition de compte sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022.;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et unanimement résolu que le conseil de Sainte-Rose-du-Nord approuve les dépenses d'un montant de 21107 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6.10 Consommation, eau potable

À l'approche du temps des Fêtes, le conseiller Michel Blackburn rappelle à la population que l'approvisionnement en eau potable demeure contrôlé à Sainte-Rose-du-Nord. Il invite la population à demeurer vigilante.

211-2022

6.11 Demande de prolongation prêt temporaire, Desjardins, règlement d'emprunt 297-2020, projet puits #3

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier à demander une prolongation du prêt temporaire pour le règlement d'emprunt 297-2020 à la Caisse Desjardins de la Rive-Nord-du-Saguenay pour et au nom de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

212-2022

6.12 Autorisation, Mme Nancy Tremblay, administratrice sur Accès D

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un des administrateurs principaux;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'ajouter le nom de Mme Nancy Tremblay parmi les administrateurs principaux aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

7. AUTORISATION DE PAIEMENT

213-2022

7.1 Ratification de paiement, Élio au nom de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, 11 491.21\$, planification stratégique

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité de ratifier le paiement de la facture d'Élio pour un montant de 11 491.21 \$ pour la réalisation de la planification stratégique, ce montant devant être remboursé par la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord.

214-2022

7.2 Ratification de paiement, Roches et racine, au nom de la Société de développement, projet ski hors-piste, 8 144.83\$

Il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et adopté à l'unanimité de ratifier le paiement de la facture de Roches et Racines pour un montant de 8 144.83\$ \$ pour la réalisation du projet de ski hors-piste, ce montant devant être remboursé par la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord.

215-2022

7.3 Autorisation de paiement, Asphalte TDP, location chargeur sur roues 2022, 12 676.14\$

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et adopté à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture d'Asphalte TDP pour un montant de 12 676.14\$ pour la location d'un chargeur sur roues pendant l'été 2022.

216-2022

7.4 Autorisation de paiement, 1^{er} versement, Ferme de l'Anse aux foins, déneigement de certains chemins

Il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité d'autoriser le paiement du premier versement de la facture de la Ferme de l'Anse aux foins pour le déneigement de certains chemins

8. URBANISME

8.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Le bilan des permis durant le mois de novembre 2022 est déposé.

9. RÈGLEMENTS

10. DIVERS

10.1 Demande de commandite Oolong media

M. Étienne Voyer, conseiller, mentionne que le conseil travaille actuellement sur nouveau système de gestion des activités de pêche blanche à Sainte-Rose-du-Nord.

Le conseil réfléchit notamment à la mise en place de stationnement payants et d'un système d'auto-perception. Il affirme que la compagnie Oolong média a démontré un intérêt pour développer une application qui permettrait l'auto-perception.

Il est décidé que le directeur général écrira une lettre à Oolong media afin d'officiallement demander une commandite à cette entreprise.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes dans la salle.

12. DISPOSITIONS FINALES

217-2022

12.1 Levée de la séance

M. Gilles Tremblay propose que la séance soit levée à 20 h 25.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire